

## Tarifs – Courtage et Camionnage en vrac

En vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024  
(Indexation au 1<sup>er</sup> avril de chaque année)

Type de demande - Courtage	Tarif - Courtage			
	Étude	Publication	Délivrance	Total
- Demande de permis - Renouvellement de permis	112 \$	155 \$	362 \$	<b>629 \$ par permis</b>
- Modification de permis	112 \$	155 \$		<b>267 \$ par permis</b>
- Approbation : nomination du directeur courtage - Approbation politique antidiscriminatoire - Approbation : Règlement concernant l'indemnisation des abonnés en cas d'insolvabilité - Approbation/modification règlement sur la politique d'indemnisation - Approbation/modification règlement sur l'avance sur la paye - Maintien de permis suite à une fusion - Modification au code de déontologie - Approbation/modification aux règlements dans les marchés autres que publics - Modification aux règlements généraux - Modification des tarifs de courtage	112 \$			<b>112 \$</b>
- Demande d'arbitrage ↳ Frais d'arbitrage suite à la décision (La partie qui perd en arbitrage doit assumer les frais à moins que l'arbitre n'en décide autrement.)	112 \$ 1 190 \$			<b>112 \$ 1 190 \$</b>
- Demande de révocation d'un permis - Observation pour s'opposer ou appuyer une demande	112 \$			<b>112 \$ par permis</b>
- Reconnaissance de corporation régionale de camionnage en vrac	112 \$	155 \$		<b>267 \$</b>
- Demande interlocutoire ou incidente (permission de révision d'une décision, demande d'être relevé du défaut, etc.)	58 \$			<b>58 \$</b>
- Dépôt de prévisions budgétaires	<b>Sans frais</b>			

Type de demande - Camionnage en vrac	Tarif - Camionnage en vrac		
	Étude	Inscription	Total
- Transfert d'une inscription au Registre du camionnage en vrac	112 \$		<b>112 \$</b>
- Droit annuel de maintien de l'inscription au Registre du camionnage en vrac		90,50 \$	<b>90,50 \$</b>
- Radiation du Registre du camionnage en vrac	112 \$		<b>112 \$ par inscription</b>
- Inscription au Registre du camionnage en vrac d'un exploitant hors Québec	112 \$	90,50 \$	<b>202,50 \$</b>
- Demande interlocutoire ou incidente (permission de révision d'une décision, demande d'être relevé du défaut, etc.)	58 \$		<b>58 \$</b>

### Modes de paiement

Le montant total est payable par les modes de paiement suivants :

- carte de crédit (VISA, MasterCard ou American Express)
- chèque personnel ou mandat poste (à l'ordre du ministre des Finances)
- carte de débit ou argent comptant (au comptoir seulement)
- carte de crédit prépayée et active
- Visa Débit / Mastercard Débit (En ligne seulement)

**Seules les devises canadiennes sont acceptées.**